

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
17 mars 2017

Date d'affichage :
30 mars 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 23 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 6

OBJET : Gymnase La Varenne – réhabilitation : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 9 mars 2017

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 7 mars 2017

La Commune a lancé en fin d'année 2016 une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du gymnase de La Varenne car ce bâtiment est le plus énergivore du parc bâtimentaire. Cette opération peut bénéficier de larges subventions au regard des travaux à réaliser.

Les travaux prévus sont :

- L'isolation de tout le bâtiment (façade et toiture)
- Le remplacement des menuiseries extérieures
- Le remplacement du système de chauffage dans la grande salle
- La mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre de l'Ad'ap
- Le renforcement de la charpente pour l'installation d'agrès suspendus
- La levée de toutes les prescriptions de la commission de sécurité
- Le remplacement du système d'éclairage
- Le système de ventilation
- Le remplacement de la couverture.

Ces travaux sont estimés à 612 000 € HT et sont répartis en 7 lots :

- Lot 01 : Gros œuvre
- Lot 02 : Charpente couverture bardage
- Lot 03 : Etanchéité
- Lot 04 : Menuiseries extérieures serrurerie
- Lot 05 : Menuiseries intérieures cloisonnement peinture sols souples et faïence
- Lot 06 : Electricité
- Lot 07 : Chauffage VMC sanitaire

Ces travaux nécessitent la fermeture du gymnase et donc le transfert des associations et des écoles vers d'autres équipements. La période de fermeture est prévue du 01 juillet au 31 décembre. Afin que cette opération soit réalisée dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4 du code de général des collectivités territoriales qui dispose : « le Maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le Conseil Municipal est invité à :

- **attester que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget,**
- **donner délégation au Maire dans les conditions citées ci-dessus, à charge par le Maire de rendre compte dans le cadre du compte rendu des délégations,**
- **autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ces décisions.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL